



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier-trésorier et Directeur général de la susdite municipalité :
QUE : -

LE Conseil municipal de la Ville de Thurso, à sa séance extraordinaire tenue le 19 mars 2026, le Conseil municipal de la Ville de Thurso a adopté le règlement n° 05-2026 modifiant le règlement 05-2016 concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, du matériel informatique et électronique, des encombrants et des résidus verts.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Greffier-Trésorier et Directeur général, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau ainsi qu'au www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/.

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce vingtième jour
de mars deux mille vingt-six (2026).*



Normand Dupont
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 337 du Code C.V.)

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil, entre neuf heures et onze heures, le 20^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de mars deux mille vingt-six (2026).

NORMAND DUPONT
GREFFIER-TRÉSORIER et DIRECTEUR GÉNÉRAL
VILLE DE THURSO